

Quel est le rôle du mandataire judiciaire ?

Auxiliaire de justice assermenté, le mandataire judiciaire à la protection des majeurs est chargé par un juge des tutelles d'assurer les missions de protection d'adultes vulnérables. Son action permet à toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté de préserver leurs intérêts et/ou de rétablir leur autonomie.

Lorsqu'il intervient dans le cadre d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice), le mandataire judiciaire représente la personne dans la gestion de son patrimoine ou de ses finances, dans l'organisation de ses obligations administratives, et de manière générale dans les actes de la vie civile -parfois les plus personnels (mariage, divorce...).

Quelles sont les qualités requises pour devenir mandataire judiciaire ?

Devenir mandataire judiciaire à la protection des majeurs demande des qualités multiples. Il faut d'abord être curieux et à même de maîtriser des compétences diverses, dans les domaines à la fois du droit, du social et de la gestion. Il est aussi nécessaire de pouvoir gérer plusieurs dossiers en même temps, parfois très différents, tout en accordant à chacun une importance identique.

Parce que le mandataire judiciaire exerce au quotidien auprès de personnes fragiles ou très vulnérables, son métier exige également de faire à la fois preuve d'une grande empathie et d'une forte solidité psychologique. Les situations personnelles des personnes accompagnées sont parfois très difficiles et il est important de pouvoir les affronter en se préservant soi-même. Une grande intégrité morale est aussi indispensable.

Cette profession demande enfin de bonnes capacités de communication et de savoir travailler avec les autres. Le mandataire judiciaire est en effet souvent le seul lien avec l'extérieur de la personne accompagnée. Il lui revient d'interagir au quotidien et de créer un réseau efficace avec l'ensemble des institutions et des professionnels qui interviennent autour de chaque cas : médecins, assistante sociale, représentants de la justice, banques, entreprise d'électricité ou de gaz, etc.

Quelles études pour devenir mandataire judiciaire ?

La formation pour devenir mandataire judiciaire à la protection des majeurs proposée dans le cadre de la formation initiale est un Diplôme d'Université Mandataire judiciaire à la protection des majeurs. À l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfait aux épreuves de certification seront titulaires à la fois du CNC MJPM et du Diplôme d'Université MJPM. Cette formation est accessible à toute personne de 21 ans et plus, titulaire d'un diplôme de niveau 5 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (bac+2) ou d'un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre état membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines

nécessaires à l'exercice des fonctions de MJPM et exigeant normalement un diplôme ou titre de niveau 5 (BAC+2).

Ce Diplôme d'Université n'est pas accessible ni par la VAE ni par la VAPP.

Les mandataires judiciaires ont souvent eu au préalable une expérience de travailleurs sociaux ou de juriste. Pour préparer ce type de carrière, on pourra suivre des études dans le domaine de l'action sociale ou du droit.

Quelle formation continue au sein d'E.V.A. Tutelles pour devenir mandataire judiciaire ?

L'obtention du D.U. et/ou du certificat national de compétence MJPM est indispensable pour devenir mandataire judiciaire à la protection des majeurs. La formation qui y prépare a une durée d'un an, complétée d'un stage professionnel obligatoire de 10 semaines. Les personnes ayant déjà une expérience d'au moins 6 mois d'activités tutélaires sont dispensées de l'obligation de stage.

L'entrée en formation se fait sur examen du dossier du candidat. Les cours se décomposent ensuite en quatre modules concernant le domaine juridique (droit et procédures/champ médico-social), la gestion (gestion administrative et budgétaire/gestion fiscale et patrimoniale), la protection des personnes, et les compétences spécifiques pour devenir mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Nous prenons en charge le coût de formation de nos recrues en CDI et nous accueillons régulièrement des stagiaires CNC qui sont accompagnés en interne par un tuteur.

Quelle évolution pour un mandataire judiciaire ?

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs peut progresser en interne en fonction des opportunités vers un poste de cadre de proximité ou acquérir des spécialisations plus poussées, dans le domaine du droit ou de la gestion de patrimoine notamment.

Après quelques années d'expérience, il pourra par exemple devenir chef de service au sein d'une association ou chargé des relations avec les usagers au sein d'un établissement hospitalier.

Nous avons à cœur de promouvoir le métier auprès des jeunes professionnels et de promouvoir la mobilité professionnelle de nos salariés.

Pour aller plus loin https://www.fnmji.fr/index.php/component/content/category/13-le-metier-du-mjpm